



Forbach, le 3 juin 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 021-1310 du 7 octobre 2021 et notamment l'article L 2121-25 entré en vigueur le 1er juillet 2022 ;

Considérant que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune ;

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 MAI 2024 A 18 HEURES

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 20240531_1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2024
APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20240531_2 : Décisions prises en vertu de l'art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

Délibération n° 20240531_3_1 : Création d'un complexe funéraire à Forbach
MMES DOUIFI – ZURBACH - MM. HOMBERG – GIUNTA – BOUR – PEYRON avis favorable
DELIBERATION APPROUVEE 27 POUR 6 CONTRE

Délibération n°20240531_3_2 : Projet de transformation d'une école de musique en Maison des Cultures Nouvelles à Forbach - Avenant à la convention Moselle Agence Technique
MME LORIA-MANCK ne participe pas au vote
DELIBERATION APPROUVEE 32 POUR

Délibération n° 20240531_4_1 : Avis de consultation sur l'exploitation d'une plateforme de broyage de déchets verts
APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20240531_4_2 : Convention d'entretien du quartier du Bruch entre la Ville et CDC Habitat Ste Barbe
MME HASSINGER – MM. HOMBERG – BOTZ - SPRENGER - SAIM ne participent pas au vote
DELIBERATION APPROUVEE 28 POUR

Délibération n° 20240531_5_1 : Renouvellement du contrat de la carte achat public de la collectivité
APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20240531_5_2 : Avenant à la Convention Cineplex
APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n°20240531_5_3 : Subvention exceptionnelle à l'Union Nationale de Sport Scolaire Basket – Lycée Jean-Moulin de Forbach
APPROUVEE A L'UNANIMITE

Le Maire

Alexandre CASSARO
Conseiller Régional du Grand Est